



Lieu historique national du
Canal-de-Lachine

Mémoire présenté à l'OCPM
Consultation sur l'Avenir de Griffintown
Août 2023



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Parcs Canada Parks
Canada Canada



Unité des voies navigables au Québec
105, rue McGill, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E7

Le 17 août 2023

Madame Francine Simard
Présidente de la consultation – Avenir de Griffintown
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe – Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

OBJET : Audition de l'opinion de l'Agence Parcs Canada dans le cadre de la consultation publique sur l'Avenir de Griffintown

Madame la Présidente,
Madame et Monsieur les Commissaires,

Parcs Canada (PC) souhaite exprimer sa sincère reconnaissance pour l'opportunité qui lui est offerte de prendre part à la consultation publique sur « l'Avenir de Griffintown ». C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous saisissons cette occasion de partager nos réflexions et notre vision concernant la gestion du lieu historique national du Canal-de-Lachine, en lien étroit avec le secteur à l'étude, ainsi que sur l'interface que ce site emblématique partage avec l'arrondissement Le Sud-Ouest. Cette audition des opinions constitue aussi une excellente occasion de présenter, respectueusement et avec le désir de contribuer positivement à cet exercice, les opportunités et les défis que le développement du quartier Griffintown a occasionnés pour Parcs Canada ainsi que les apprentissages que nous pouvons tirer de cette transformation sans précédent.

En espérant que cet apport contribuera de façon positive à la réflexion concernant l'état d'avancement du développement du quartier Griffintown et plus largement, que cet exercice permettra d'explorer des approches novatrices pour façonner un développement urbain des plus agréables pour l'ensemble de la collectivité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Commissaires, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur
Unité des voies navigables au Québec

John Festarini

Table des matières

1. Présentation de l'Agence Parcs Canada	5
2. Le lieu historique national du Canal-de-Lachine	5
2.1.Période de navigation commerciale (1825-1970)	7
2.2.Période de transition (1970-2002).....	7
2.3.Période de navigation de plaisance du canal (depuis 2002).....	8
3. Le plan directeur du lieu historique national du Canal-de-Lachine	9
3.1.Vision stratégique	9
4. Le site à l'étude	14
5. Perspective de Parcs Canada.....	17
5.1.Nouveaux défis et responsabilités engendrés par la hausse de la fréquenttion	18
5.2.Enjeux de civisme	21
5.2.1.Gestion des déchets	21
5.2.2.Gestion des animaux domestiques.....	22
5.2.3.Partage de la piste	23
5.3.Nouveaux défis et responsabilités engendrés par les constructions riveraines	24
5.3.1.Gestion des chantiers	24
5.3.2.Autonomie des édifices	25
5.3.3.Respect du paysage urbain historique	26
5.4.Réflexion sur la plus-value et les retombées économiques	27
5.5.Maintien de l'offre événementielle et commerciale.....	29
5.5.1Le lien nord	29
5.6.La gestion des ressources culturelles.....	33
5.6.1.Pont CN du Port	33
5.6.2.Parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs	33
6. Conclusion	34
7. Annexes	35

Liste des abréviations et autres définitions

Canal de Lachine	La voie navigable (le mot « canal » s'écrit en minuscule)
Canal-de-Lachine	Référence au lieu historique national dans son ensemble (abrégé)
LHN	Lieu historique national
PC	Parcs Canada



Lieu historique national du Fort-Anne
Nouvelle-Écosse

1. Présentation de l'Agence Parcs Canada

Parcs Canada administre l'un des plus grands et des plus beaux réseaux d'aires patrimoniales, culturelles et naturelles protégées au monde comprenant 47 parcs nationaux, 171 lieux historiques nationaux, 5 aires marines nationales de conservation ainsi qu'un parc national urbain. Ce réseau représente plus de 450 000 km² d'aires protégées sur le territoire canadien. Le mandat de cette agence fédérale consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et à en favoriser la connaissance et l'appréciation du public de manière à assurer leur intégrité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Pour l'Unité de gestion des voies navigables au Québec de Parcs Canada, qui administrent cinq canaux historiques¹, dont le lieu historique national (LHN) du Canal-de-Lachine, cela signifie de soutenir la viabilité des sites qu'elle protège, d'offrir des services de qualité, d'assurer la sécurité des visiteurs, d'opérer la navigation, d'entretenir et d'améliorer les actifs, y compris les actifs patrimoniaux, de développer des initiatives novatrices avec le milieu et les partenaires ainsi que de permettre à un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes de découvrir leur caractère historique national.

2. Le lieu historique national du Canal-de-Lachine

Le lieu historique national du Canal-de-Lachine, situé en plein cœur de la ville de Montréal, propose un parcours urbain verdoyant d'environ 14 kilomètres bordé de vestiges industriels, une piste multifonctionnelle à la renommée internationale, en plus d'une voie navigable ponctuée de cinq écluses entre le Vieux-Port et le lac Saint-Louis. Véritable symbole identitaire du territoire

1 Les cinq (5) canaux gérés par Parcs Canada au Québec sont les suivants : le lieu historique national du Canal-de-Carillon, le lieu historique national du Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue, le lieu historique national du Canal-de-Lachine, le lieu historique national du Canal-de-Chambly et le lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours.



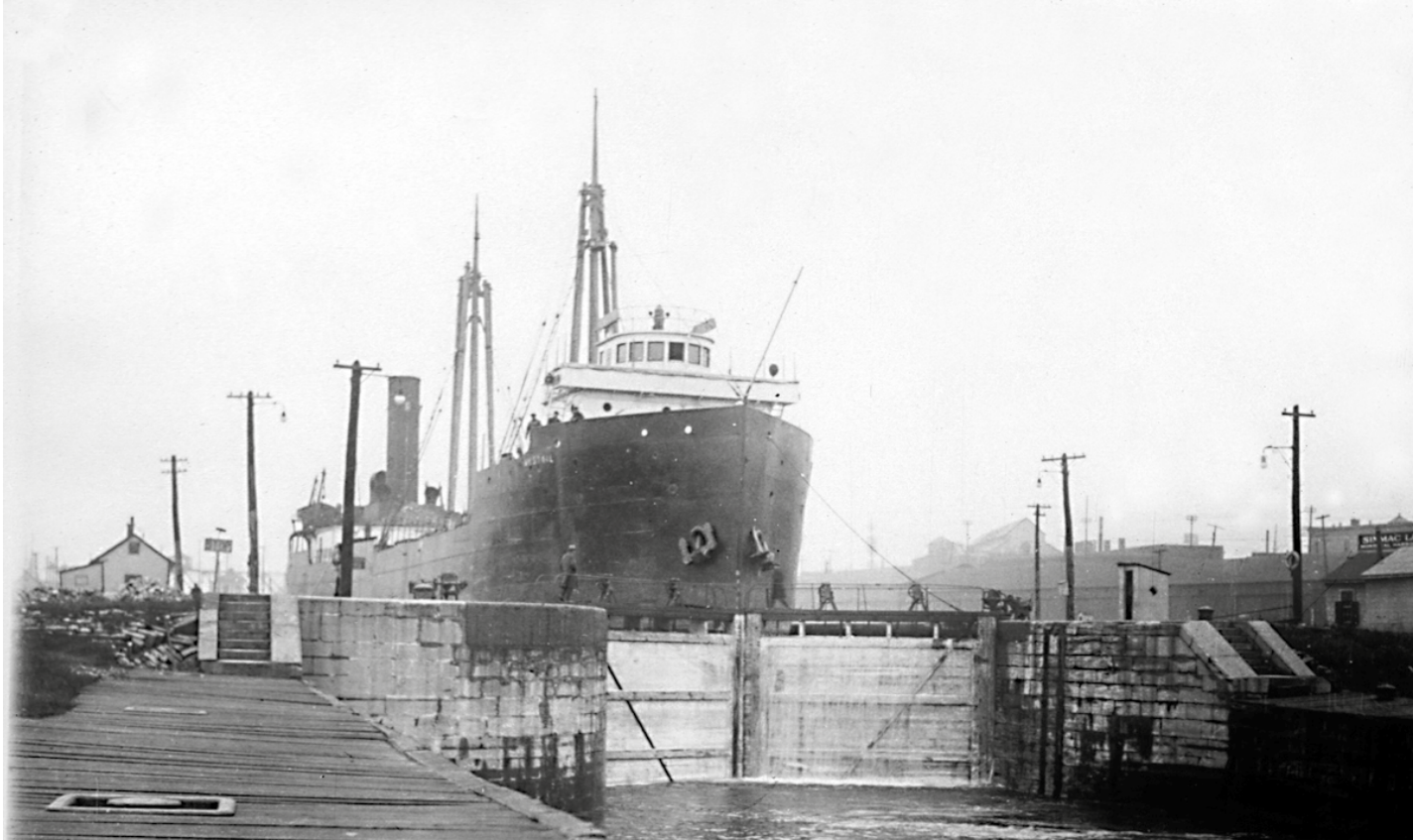
montréalais, le canal de Lachine traverse quatre arrondissements, soit l'arrondissement Ville-Marie, l'arrondissement Le Sud-Ouest, l'arrondissement LaSalle ainsi que l'arrondissement Lachine.

Construit entre 1821 et 1825 dans le but de contourner les rapides de Lachine et d'ainsi faciliter la navigation commerciale, cet ouvrage d'ingénierie permet à des marchandises de toute nature d'être dirigées vers les marchés canadiens, américains et internationaux. Le canal est également une source d'énergie hydraulique, favorisant l'implantation d'importants établissements industriels à ses abords. De l'aménagement de la voie navigable naît un essor industriel sans précédent, qui donne naissance au site industriel le plus important du Québec et du Canada, du moins pour l'époque. C'est pourquoi le lieu historique national du Canal-de-Lachine est reconnu comme le berceau de l'industrialisation au pays.

De nombreuses industries issues de divers secteurs d'activités s'implantent aux abords du canal et favorisent la création de milliers d'emplois. Les travailleurs et leurs familles cherchent à s'établir à proximité de leur lieu de travail, ce qui contribue à l'essor des quartiers ouvriers limitrophes et à l'urbanisation du sud-ouest de l'île de Montréal. Le canal de Lachine constitue donc un ouvrage fondateur de la métropole en ayant contribué de façon marquante à son développement économique, industriel et urbain, et compte parmi les facteurs qui ont fait d'elle le berceau de l'industrie manufacturière canadienne.

C'est d'ailleurs pour commémorer son rôle déterminant à la tête du réseau de canaux canadiens reliant le cœur du continent à l'océan Atlantique que le canal de Lachine est désigné à titre de lieu historique national en 1929 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. L'histoire du canal a été marquée par trois (3) grands jalons :

- La période de navigation commerciale (1825-1970);
- La période de transition (1970-2002);
- La période de navigation de plaisance (depuis 2002).



2.1. Période de navigation commerciale (1825-1970)

À une époque où la navigation constitue le moyen le plus efficace de transporter marchandises et passagers, Montréal représente, jusqu'au début du XIX^e siècle, un point de rupture dans la navigation vers l'intérieur du continent. La construction du canal de Lachine, entamée en 1821, sera au cœur du développement industriel de la région. En effet, cette voie d'eau permettra aux navires de faire fi des rapides jusque-là infranchissables et de prendre la direction des Grands Lacs. Elle attirera simultanément nombre d'entreprises qui se serviront de son eau à des fins énergétiques ou pour les besoins de leurs procédés de fabrication.

Depuis son ouverture, la voie navigable et ses abords se sont métamorphosés peu à peu en véritable corridor industriel et quartiers ouvriers. Le canal n'est plus seulement un lieu où l'on travaille; il devient un véritable milieu de vie.

2.2. Période de transition (1970-2002)

L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, qui permet aux navires d'accéder directement aux ports des Grands Lacs, contribue, entre autres choses, à la fermeture du canal de Lachine en 1970. Résidents et entreprises délaissent les anciens quartiers en bordure du canal pour s'installer dans les banlieues et les parcs industriels desservis par les nouvelles infrastructures routières. Suite à sa fermeture, l'entrée est du canal est remblayée et l'eau du canal est détournée vers le bassin Windmill-Point du Port de Montréal. En 1977, le projet Action 77 est mis en place par Travaux publics Canada afin de transformer les abords du canal en parc linéaire. C'est alors que la piste récréative ainsi que plusieurs haltes sont aménagées.



2.3. Période de navigation de plaisance du canal (depuis 2002)

Dans les années 1990, le canal de Lachine connaît une phase de renaissance. Un imposant projet de revitalisation est annoncé publiquement au printemps 1997. Les différents paliers de gouvernement consacrent près de 100 millions de dollars à la réalisation du projet. Ces fonds publics génèrent des investissements privés qui s'élèvent à plus d'un million de dollars. Au cours de la période de travaux, 720 emplois sont créés par les seuls investissements du gouvernement fédéral. La phase 1 des travaux chapeautés par Parcs Canada s'échelonne de 1997 à 2004, et vise à mettre en valeur le potentiel commémoratif et récréatif du canal de Lachine. Les interventions urbanistiques et les travaux entrepris par la Ville de Montréal entre 1997 et 2002 concernent les abords et les quartiers limitrophes du canal.

Plusieurs travaux sont entrepris pour remettre en état et opérer la voie navigable dans le but de rouvrir le canal à la navigation de plaisance pour 2002. Ainsi, des murs sont consolidés, des ponts sont rehaussés, de nouvelles passerelles sont installées, le bassin Peel est ré-excavé et surtout, trois écluses et leur déversoir sont remis en fonction dans le respect des structures historiques datant de la dernière période d'utilisation du canal. Rouvrir le canal de Lachine à la navigation de plaisance, après plus de trente ans, permet la concrétisation de l'un des plus importants projets de réaménagement urbain que la métropole ait connu. En plus de favoriser la revitalisation de l'arrondissement Le Sud-Ouest et de ses quartiers limitrophes (Saint-Henri, Griffintown, Petite-Bourgogne, Émard et Côte-Saint-Paul), d'y créer un attrait touristique d'envergure, d'y susciter de nouvelles activités économiques et d'y favoriser par conséquent la création d'emplois, la réouverture du canal de Lachine à la navigation permet aux résidents de se réapproprier ce lieu historique.

Quelques dates importantes dans l'histoire du canal de Lachine d'hier à aujourd'hui

1821-1825	Construction du canal
1825	Ouverture du canal à la navigation commerciale
1843-1848	Premier élargissement du canal
1873-1884	Deuxième élargissement du canal
1929	Désignation du canal à titre de lieu historique national
1970	Fermeture du canal à la navigation commerciale
1977	Programme Action 77 (aménagement d'un parc linéaire le long du canal)
1978	Transfert du lieu historique national du Canal-de-Lachine à Parcs Canada
1990-1992	Restauration de l'entrée est du canal
2002	Réouverture du canal à la navigation de plaisance

3. Le plan directeur du lieu historique national du Canal-de-Lachine

En vertu de la Loi sur l'Agence Parcs Canada, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque lieu historique national dont il assure l'intendance. Cet outil a pour objectif d'établir une vision pour la gestion du lieu sur un horizon de dix ans, notamment en décrivant comment la gestion du lieu historique national permettra d'appuyer le mandat de Parcs Canada, tout en respectant l'obligation de rendre compte à la population canadienne. Le plan directeur du lieu historique national du Canal-de-Lachine (ci-après nommé « Plan directeur »), remplaçant le plan de 2004, a été déposé au Parlement en juin 2018. Contrairement à un plan directeur d'aménagement, un plan directeur pour un lieu historique national est avant tout un document stratégique énonçant une orientation claire pour la gestion et l'exploitation du lieu, en formulant une vision, des stratégies et des objectifs clés. Il est le fruit d'une consultation publique et d'une contribution exhaustive de personnes et organismes divers, des résidents locaux et régionaux et des visiteurs. Le Plan directeur reflète donc la vision des Montréalais et des parties prenantes intéressées par son développement.

3.1. Vision stratégique

Le Plan directeur s'inscrit dans un contexte de renouvellement du lieu et de ses abords et lui permet de mieux se positionner dans l'offre touristique et culturelle de la région métropolitaine. La vision pour le canal de Lachine vise à en faire un lieu emblématique et inspirant, porté par une communauté engagée envers sa protection et sa mise en valeur. Elle vise un renouvellement du lieu historique en tenant compte des principaux enjeux et tendances qui se dessinent, ainsi que de mieux le faire connaître et apprécier par les Canadiens et Canadiennes en tirant profit des opportunités du milieu. Pour parvenir à cette vision, les quatre (4) stratégies-clés suivantes guident la gestion du lieu :

Stratégie 1 : Le canal de Lachine : un emblème montréalais!

Cette stratégie vise à doter le canal de Lachine d'une identité forte et cohérente lui permettant d'être reconnu comme un lieu historique novateur en matière de préservation du patrimoine industriel en milieu urbain. Dans un contexte métropolitain et compétitif, une signature distinctive, reposant principalement sur les valeurs patrimoniales propres au canal, contribue à faire de celui-ci un lieu emblématique de Montréal et une destination de premier plan tant pour les clientèles locales que pour les visiteurs internationaux. Cette signature unique ainsi que la préservation de ses valeurs et ressources culturelles permettent au canal de Lachine de s'inscrire au rang d'acteur de premier plan dans le milieu touristique et culturel de la métropole.

Stratégie 2 : Une expérience de visite renouvelée

Cette stratégie met l'accent sur le renouvellement et la bonification de l'expérience de visite offerte aux usagers du canal afin de tenir compte des nouveaux besoins exprimés par les différents profils d'utilisateurs et de la revitalisation des milieux de vie adjacents. Cette stratégie vise notamment à accroître le niveau de services et d'occasions de récréation et d'apprentissage ainsi qu'à mieux refléter les transformations récentes du tissu urbain environnant. À terme, le canal sera recherché pour son corridor unique, un parcours invitant à la découverte d'un patrimoine authentique, à la contemplation de sa voie navigable et à la détente dans un cadre verdoyant.

Stratégie 3 : Un bien collectif important, vecteur de développement pour les communautés

Depuis sa réouverture, le canal de Lachine a été un levier important pour la requalification des quartiers environnants et a engendré des retombées importantes pour ces milieux et pour la ville de Montréal. Cette stratégie cherche à accroître la portée d'un tel équipement public dans le milieu et à multiplier ses bénéfices pour les communautés. Elle cherche également à réaffirmer la propriété publique du lieu et son intégration avec les milieux qui le bordent et qui se l'approprient. Finalement, elle mise sur des partenariats solides pour appuyer Parcs Canada dans la réalisation de sa vision à long terme pour le canal de Lachine.

Stratégie 4 : Une vitrine exceptionnelle sur l'histoire et l'innovation

Parcs Canada possède une expertise unique dans l'intendance et l'opération d'un canal historique. En raison de la localisation urbaine du canal de Lachine, Parcs Canada est bien positionné pour faire la démonstration de son savoir-faire à un public étendu, mais également pour faire connaître et promouvoir le vaste réseau d'endroits patrimoniaux protégés. Cette stratégie vise donc à faire du canal un porte-étendard de Parcs Canada, un lieu historique singulier dont la notoriété rejaillit sur toute l'Agence.



En sus des stratégies précédentes, le Plan directeur possède également des objectifs distincts pour le secteur du bassin Peel. Puisque le secteur Griffintown comprend une partie du bassin Peel, une attention particulière doit être accordée à la vision préconisée par Parcs Canada pour ce secteur.

Le bassin Peel : une approche de gestion distincte

Historiquement, le bassin Peel est un point de convergence stratégique entre les navires de haute mer et les navires destinés au réseau intérieur, de même qu'un bassin « de retournement » en raison de sa profondeur et de son gabarit qui permet aux navires océaniques d'y accéder. Tout comme la voie navigable, le bassin Peel comporte également plusieurs bassins et quais latéraux liés aux fonctions portuaires et de transbordement.

Au début des années 2000, les anciens quais à farine situés sur la berge nord-est du bassin sont ré-excavés et remis en état. Du côté opposé, les anciens bassins Tate et Wellington demeurent, quant à eux, en grande partie remblayés, mais détiennent un fort potentiel de mise en valeur, considérant leur emplacement. Situé au pied du centre-ville de Montréal, le bassin Peel offre également un paysage unique et une vue imprenable du centre-ville de Montréal et de plusieurs emblèmes du patrimoine industriel montréalais, tels le silo n°5, le pont CN du Port et la minoterie ADM et sa célèbre enseigne de la Farine Five Roses, devenue une marque de commerce de Montréal. Le bassin Peel est également traversé par l'autoroute Bonaventure, la principale porte d'entrée au centre-ville de Montréal.

Considérant ceci, le Plan directeur de 2018 statue sur l'importance du bassin Peel – non seulement pour le Canal-de-Lachine – mais également pour la Ville de Montréal – notamment en raison de :

- « Sa localisation à l'entrée du centre-ville de Montréal, au cœur d'un redéveloppement urbain majeur;
- Sa proximité immédiate du Vieux-Port de Montréal fréquenté par plus de 6 millions de personnes et l'accès à sa clientèle internationale;
- Le gabarit singulier de son plan d'eau lui conférant un grand potentiel encore inexploité;
- Sa thématique et ses composantes historiques;
- Sa signification particulière pour de nombreux partenaires;
- La présence d'infrastructures de transport imposantes et la venue prochaine d'autres équipements structurants, dont le réseau électrique métropolitain (REM) de Montréal et sa future station;
- Le corridor industriel Canal de Lachine 4.0.»

Il est important de souligner l'effervescence qui a lieu dans le secteur du bassin Peel depuis le dépôt du plan directeur il y a un peu plus de cinq ans. Pour en témoigner, voici quelques projets, initiatives et équipements structurants qui ont vu le jour et qui ont et/ou auront un impact sur le paysage, la fréquentation et les opportunités de développement du lieu :

- L'adoption du plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure par la Ville de Montréal;
- Le projet Réinventer Montréal (C40) pour la cour de voirie de la Commune, lancé par la Ville de Montréal ;
- Les travaux de réfection de l'autoroute Bonaventure;
- La construction d'une station du REM : Griffintown–Bernard-Landry, qui sera situé entre les rues William et Ottawa. Des travaux préparatoires sont en cours.
- L'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel sur les terrains aux abords du bassin Wellington;
- Le redéveloppement et la revitalisation du secteur La Pointe-du-Moulin et du silo n°5.

Par ailleurs, la signification particulière du bassin Peel pour de nombreux partenaires se reflète notamment par l'utilisation reconnue du toponyme « bassin Peel », malgré qu'il réfère à une composante du lieu historique national du Canal-de-Lachine, propriété sous l'administration de Parcs Canada.



En raison de sa grande visibilité et de son important potentiel de diffusion du patrimoine et de développement, le bassin Peel peut aspirer à devenir un élément moteur du canal de Lachine et même retrouver son rôle de plaque-tournante, soit un lieu de convergence attractif pour les clientèles urbaines de Montréal ainsi que les touristes. Dans le cadre du Plan directeur, l'approche de gestion propose la mise en place de partenariats solides et stratégiques ainsi qu'une vision de développement concertée et affirmée. Les objectifs sont les suivants :

- 1. Les partenaires du milieu élaborent avec Parcs Canada une vision commune de développement pour le secteur du bassin Peel et s'engagent à intégrer celle-ci dans leurs projets respectifs afin de renforcer l'identité unique de l'endroit.*
- 2. Le bassin Peel constitue une véritable porte d'entrée au canal et sa connectivité avec les milieux qui l'entourent est maximisée.*
- 3. L'unicité du bassin Peel est célébrée grâce à une programmation d'activités et d'expériences innovantes misant à la fois sur l'eau et sur les symboles patrimoniaux du lieu et des environs.*

En somme, le développement du quartier Griffintown doit permettre de concilier les visions d'une multitude d'acteurs, dont Parcs Canada, afin que tous puissent poursuivre leurs activités et accomplir leurs mandats.

4. Le site à l'étude

Tel qu'illustré sur la carte 1, le quartier Griffintown est bordé au sud par la propriété fédérale administrée par Parcs Canada. Cette zone est caractérisée par la présence de plusieurs aires de rassemblement destinées à la tenue d'activités, d'événements et d'opérations commerciales, telles que listées ci-après. Non seulement ces équipements apportent un dynamisme au secteur, ce sont aussi de véritables destinations incontournables du Canal-de-Lachine. D'ailleurs, le secteur à proximité du bassin Peel est fréquenté en moyenne par plus de 200 000 visiteurs entre la mi-mai et la mi-octobre. Il est aussi intéressant de souligner que le quartier Griffintown est traversé, en partie, par le lieu historique national Complexe-Manufacturier-du-Canal-de-Lachine. Bien que cette désignation soit purement symbolique et commémorative, il n'en reste pas moins que la zone couverte par celle-ci soit constituée de nombreux vestiges archéologiques rattachés aux activités industrielles opérées aux abords du canal de Lachine. Dans ce contexte, Parcs Canada réitère son intérêt à participer à la réflexion et à la mise en valeur des vestiges archéologiques qui sont susceptibles d'être mis au jour dans les prochaines phases de développement du secteur. À cet effet, plusieurs parcelles de lots riverains au lieu historique national, telles qu'énumérées à la page suivante, feront fort probablement l'objet d'une éventuelle transformation.

Aires de rassemblement :



Place des Bassins



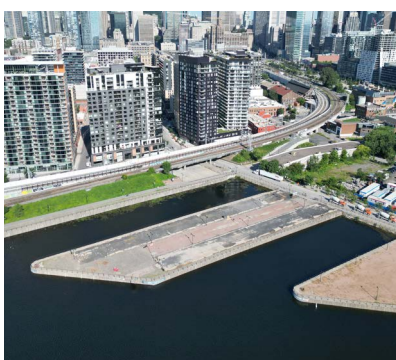
Place des Ouvriers



Place de l'ancien chantier naval



Écluse Saint-Gabriel

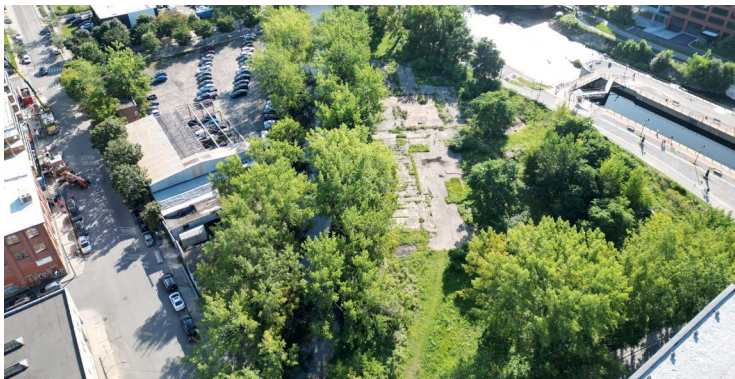


Quais à farine



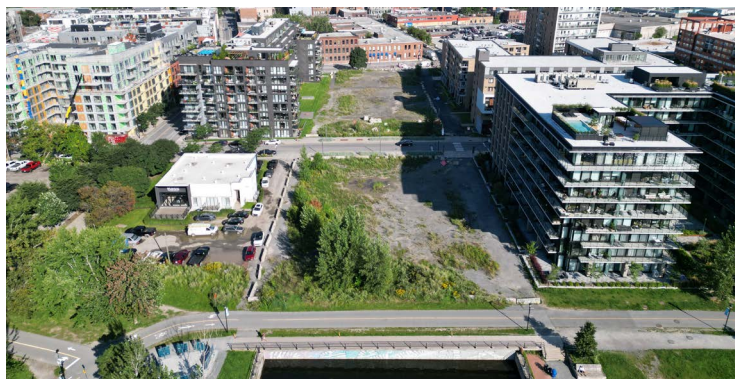
Bassin Peel

Quelques parcelles vouées au développement:



1712-1810 rue des Bassins
Projet Bassin par Omnia

Projet résidentiel adjacent au parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs de la Ville de Montréal et de l'écluse Saint-Gabriel du Canal-de-Lachine.



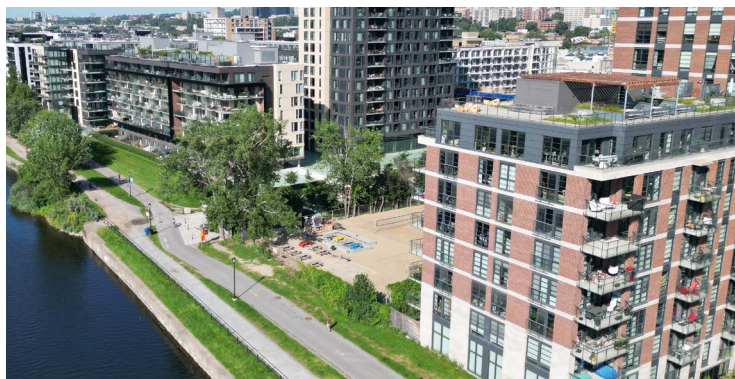
315 rue Richmond
Bass par Constructions Musto
8 étages

Projet résidentiel adjacent à la Place des Bassins et au parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs de la Ville de Montréal.

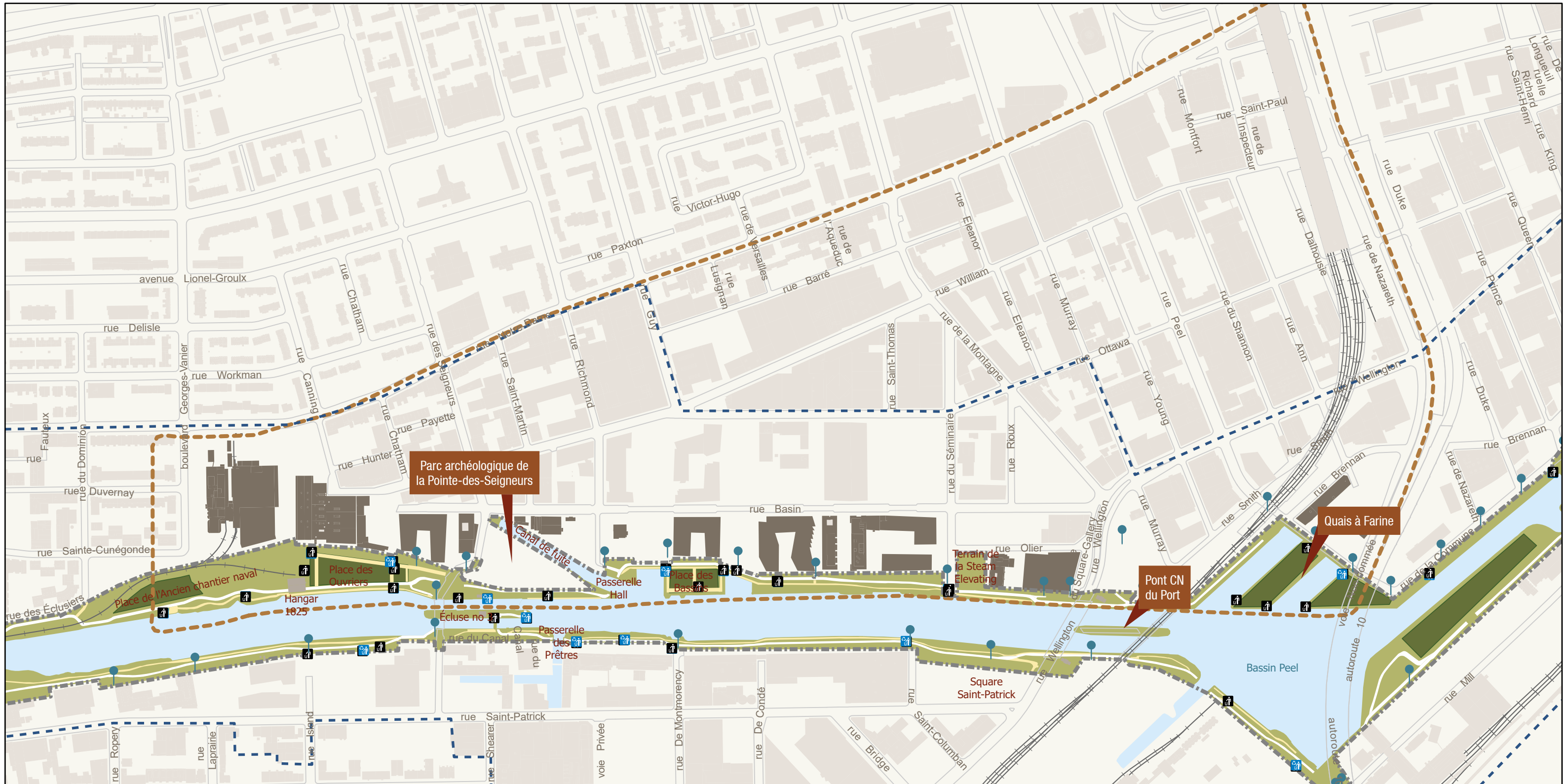


1990 rue William

Parcelle adjacente à la Place des Ouvriers. Bien que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest ait retiré la résolution CA23 220135 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel à cet endroit, cette parcelle reste disponible pour un éventuel développement.

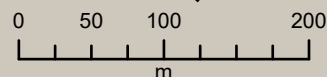


Terrain de la Steam Elevating
Centre culturel Tchèque



CARTE 1

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANAL-DE-LACHINE
Secteur Griffintown et Parc Canada



- Quartier Griffintown
- Limite LHN Complexe-Manufacturier-du-Canal-de-Lachine
- Limite de propriété Parcs Canada
- Accès piétonnier
- Zones événementielles
- Empreinte bâtiment hors Parcs Canada

- Empreinte bâtiment Parcs Canada
- Empreinte bâtiment limitrophe
- Poubelle
- Recyclage
- Piste multi-fonctionnelle
- Sentier en poussière de roche

Sources:
(c) Geobase Montréal - Rues
(c) Cartographie CAD Ville de Montréal 2022
Inventaire mobilier urbain APC

Conception:
Service géomatique et planification urbaine
Unité des voies navigables au Québec
2023-08-17



5. Perspective de Parcs Canada

Tel que présenté plus haut, Parcs Canada procède à la réouverture du canal de Lachine à la navigation de plaisance et à la mise en valeur de ses berges au tournant des années 2000. Il est important de souligner que cette opération d'envergure a sans contredit constitué un élément déclencheur pour la revitalisation et le développement intensif des quartiers limitrophes du canal situés à proximité du centre-ville de Montréal. En effet, il a été déterminé par l'équipe de recherche sur le développement économique et les inégalités des territoires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) que ce projet a « conduit au développement résidentiel et à l'embourgeoisement des quartiers longeant le canal (...) entre le Bassin Peel et l'échangeur Turcot² ». Bien que cette nouvelle réalité contribue de façon favorable au dynamisme du Canal-de-Lachine, cela représente aussi plusieurs défis et pressions en matière d'ingénierie civile, d'entretien, de planification urbaine, de gestion financière et de protection du caractère historique du secteur. Qui plus est, ce nouveau paradigme n'est pas sans soulever quelques réflexions en ce qui a trait à la plus-value générée par le projet de Parcs Canada ainsi que les avantages qu'en retirent les différentes parties prenantes.

Bref, cette section vise à brosser un portrait des défis et responsabilités que le redéveloppement du quartier Griffintown a occasionné en termes de gestion du Canal-de-Lachine. Celle-ci vise également à informer la population et les parties prenantes sur la réalité de Parcs Canada dans ce contexte d'évolution du secteur et à amorcer une réflexion quant aux prochaines étapes du développement du quartier Griffintown, et ce, avec l'ambition de garantir une coexistence optimale entre le lieu historique national et son voisinage.

2 Behrens, K., Mayneris, F. et Seror, M. (2023). *Répercussions socio-démographiques et retombées fiscales de la mise en valeur du Canal de Lachine*. Rapport préliminaire préparé pour Parcs Canada (accord de contribution GC-1594).p.5

5.1. Nouveaux défis et responsabilités engendrés par la hausse de la fréquentation

Depuis le début des années 2000, la construction de nouveaux complexes résidentiels aux abords du canal de Lachine – notamment dans le quartier Griffintown – engendre une augmentation significative de la population riveraine ainsi qu’une augmentation exponentielle de la fréquentation des berges du canal de Lachine. Au fil du temps, les motifs de visite évoluent et ce lieu historique national devient non seulement une destination culturelle et récréotouristique, mais aussi un milieu de vie à part entière. Bien que cet accroissement du nombre de visiteurs contribue au succès et au rayonnement du Canal-de-Lachine et que Parcs Canada se réjouit de l’appréciation que démontre les usagers pour ce site dont il assure l’intendance, cette nouvelle dynamique urbaine engendre des responsabilités accrues ainsi que des coûts imprévisibles tels que décrits ci-après. En somme, cette affluence exerce une pression sans précédent sur les opérations de Parcs Canada, requérant des ressources considérables afin de maintenir la qualité des services.

- La gestion des rejets d’eau dans la voie navigable

Parcs Canada est responsable de la gestion des infrastructures du Canal-de-Lachine, de la sécurité des ouvrages, de ses usagers, de la navigation, de la protection de la faune et de la flore et de la qualité de l’eau. La gestion de l’eau du secteur, dans un contexte de changements climatiques et en raison de la capacité limitée du réseau municipal, représente un enjeu d’importance pour Parcs Canada, dans la mesure où le canal est souvent identifié, par les tiers, comme infrastructure pouvant recevoir des eaux pluviales.

Ainsi, Parcs Canada est tributaire des conséquences qu’engendrent ces rejets d’eaux dans le canal de Lachine au niveau de la gestion qualitative et quantitative de l’eau et cela a également un impact sur les activités des partenaires commerciaux. L’ajout de rejets d’eau additionnels vers le canal de Lachine doit prendre en compte les impacts hydrauliques potentiels pouvant avoir des conséquences sur la faune et la flore, le maintien de l’intégrité des infrastructures du canal – un ouvrage d’ingénierie de retenue d’eau – ainsi que sur la qualité de l’eau.

Dans cette optique, la mise en place de pratiques de gestion durables des eaux de ruissellement à la source et de traitement in situ devrait être privilégiée. Parcs Canada souhaite poursuivre sa collaboration avec les instances municipales de manière à assurer la protection des utilisateurs du canal de Lachine ainsi que la protection de l’environnement et des ressources culturelles.

- La gestion et la collecte des déchets en augmentation constante

La hausse de la fréquentation du Canal-de-Lachine entraîne une augmentation importante de la quantité de déchets générés par les visiteurs, ce qui occasionne un défi opérationnel complexe. Parcs Canada consacre actuellement des ressources considérables pour maintenir la qualité de l'environnement, mais les ressources allouées à cette problématique peinent à suivre le rythme croissant de cette dernière, créant un déséquilibre que nous tentons activement de résoudre. Nous vous invitons à consulter la section 5.2.1 pour de plus amples renseignements à ce sujet.



- Le retrait d'objets et de débris de la voie navigable

À l'amorce de chaque saison de navigation, lorsque le niveau d'eau est encore bas dans le canal, Parcs Canada procède au retrait de plusieurs tonnes d'objets et de débris jetés dans la voie navigable, tels que des paniers d'épicerie, des bicyclettes, des trottinettes, des cônes de circulation, des bacs de récupération et tout autre objet dont la présence constitue un danger pour la navigation. Il est à noter que cette opération est fastidieuse et chronophage et que la disposition de ces objets est parfois complexe et coûteuse.



- Le nettoyage des graffitis et les actes de vandalisme

D'importantes opérations de nettoyage de graffitis sont menées annuellement au Canal-de-Lachine. Les actes de vandalisme affectent les logettes, les murs du canal, les panneaux d'interprétation et le mobilier urbain de la propriété fédérale. Cette atteinte aux biens publics altère l'apparence visuelle du site, créé un contraste négatif avec l'environnement et une perception négative du site, réduisant son attractivité pour les usagers. Dans le cas des panneaux d'interprétation endommagés, cela compromet la transmission d'informations essentielles aux visiteurs et nuit à l'expérience et à l'appréciation du site. Qui plus est, le retrait des graffitis peut causer des dommages physiques aux surfaces sur lesquelles ils ont été appliqués, ce qui cause une fragilisation et une dégradation accélérée des matériaux de surface. Le nettoyage des graffitis est coûteux et nécessite des produits spéciaux et des efforts considérables pour retirer complètement les marques sans endommager davantage la surface sous-jacente.



- La remise en état du site causée par les animaux laissés sans surveillance

Les animaux de compagnie sont les bienvenus au Canal-de-Lachine, pourvu qu'ils soient tenus en laisse, qu'ils ne gênent pas les autres utilisateurs et que toute trace de leur passage soit promptement effacée (voir section 5.2.2). En effet, les propriétaires d'animaux familiers doivent respecter la section « animaux domestiques » du Règlement sur les canaux historiques (DORS/93-220). Malheureusement, il arrive que les chiens laissés sans surveillance causent des dommages importants au lieu, ce qui non seulement altère l'intégrité et l'apparence du site, mais nécessite également des interventions de remise en état. Afin de minimiser les dépenses et les efforts requis pour ce type de réparation des zones affectées, Parcs Canada a amorcé une réflexion quant à la possibilité de formaliser un endroit sécurisé et adapté aux besoins physiques et sociaux des chiens.

- La mise en place de campagnes de civisme

Au cours de la dernière décennie, Parcs Canada a mis sur pied plusieurs campagnes de civisme afin de promouvoir des comportements et des attitudes civiques au Canal-de-Lachine. Celles-ci visaient particulièrement à inciter les visiteurs à assumer leur part de responsabilité dans le maintien de la propreté du site, à les sensibiliser à la préservation de l'environnement, à favoriser une utilisation responsable des espaces publics et à décourager les comportements nuisibles. Ce type de campagne récurrente implique d'importants frais liés à la conception de matériel de sensibilisation ainsi qu'à la diffusion des messages.

- La gestion d'une patrouille dédiée à la sécurité de la piste multifonctionnelle

L'augmentation de l'achalandage de la piste multifonctionnelle du Canal-de-Lachine n'est pas sans impliquer une hausse de comportements non-sécuritaires. Afin de palier à cette situation, Parcs Canada a mis en place une équipe de patrouille dont la tâche principale consiste à veiller à la sécurité des usagers tout en promouvant la conformité de ceux-ci aux règlements en vigueur. Les patrouilleurs circulent quotidiennement sur la piste et assure



une présence sur l'entièreté de celle-ci durant la saison opérationnelle. Ils jouent également un rôle de prévention en animant des kiosques d'information de façon ponctuelle afin d'encourager le civisme auprès des visiteurs. Bien que cette initiative soit marquée d'un succès appréciable, les besoins en termes de patrouilleurs sont déjà à la hausse.

En somme, Parcs Canada investit des ressources humaines et financières en quantité importante afin de répondre efficacement aux urgences et impératifs du moment, tels que décrits ci-haut. La gestion de ces nouveaux défis, occasionnés notamment par la nouvelle dynamique urbaine aux abords du canal, limite toutefois notre possibilité à investir dans des améliorations à plus long terme au Canal-de-Lachine. Nous continuons à évaluer les moyens de gérer ces défis de manière efficace, et à réfléchir à des solutions durables dans l'intérêt de toutes les parties impliquées et dans le respect de notre mandat.

5.2. Enjeux de civisme

La consultation publique sur l'avenir de Griffintown offre une précieuse opportunité de réaffirmer l'importance d'une approche collaborative en matière de propreté et d'attractivité pour le Canal-de-Lachine, particulièrement en ce qui concerne notre relation avec la communauté riveraine. Surtout, cette plateforme représente une opportunité pour Parcs Canada d'apporter certains éclaircissements quant aux préoccupations qui reviennent fréquemment dans nos échanges avec le public et les parties prenantes. Les thématiques présentées ci-dessous résument bien les principaux défis auxquels Parcs Canada fait face en matière de civisme.

5.2.1. Gestion des déchets

Dans les dernières années, il a été observé que la densification des quartiers riverains du canal de Lachine s'est accompagnée d'une augmentation de la quantité de déchets qui est disposée sur le site et surtout d'une utilisation inappropriée des installations prévues à cet effet. Cela se caractérise notamment par :

- Le débordement des poubelles;
- La présence de déchets domestiques et commerciaux dans les poubelles;
- Le non-respect du tri en matière de recyclage;
- La disposition des déchets de manière inappropriée ou illégale, généralement sur le sol ou dans des endroits non désignés.

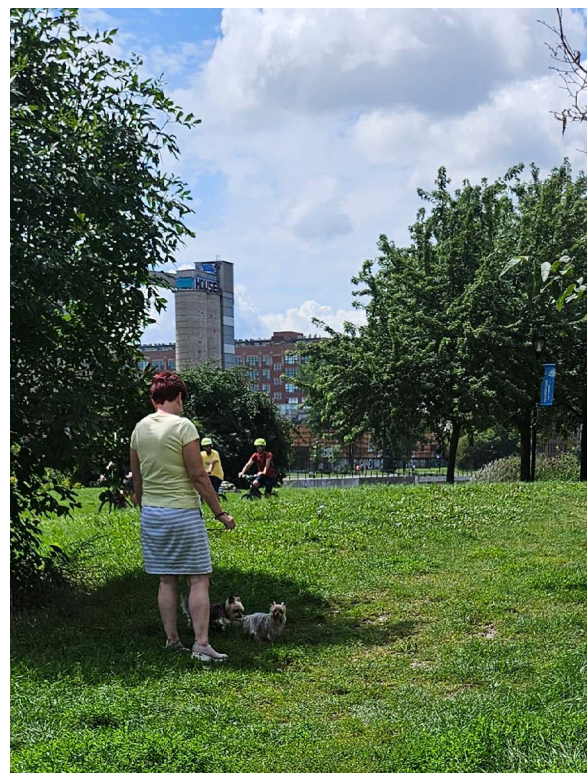
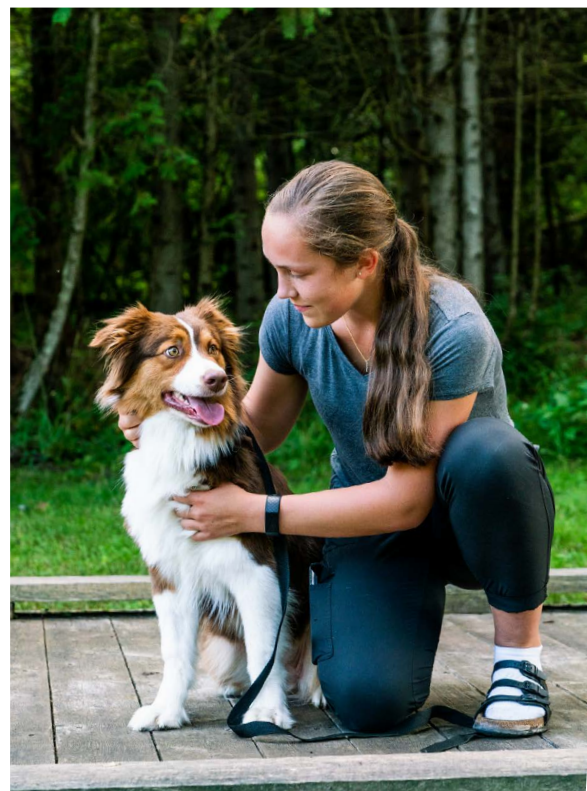


Parcs Canada réitère que les visiteurs sont priés de bien vouloir disposer de leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet et que, dans l'éventualité où celles-ci seraient déjà pleines, de bien vouloir les conserver jusqu'à ce qu'une autre opportunité de disposition se présente. Cette pratique contribuera grandement à préserver l'intégrité du site. De même, il est important de préciser que la disposition de déchets domestiques dans les corbeilles à déchets situées le long du lieu historique national est formellement interdite et que cette action est passible d'une contravention. En conséquence, Parcs Canada appelle les usagers à faire preuve de civisme et à disposer de leurs déchets conformément aux règlements en vigueur.

Il est à noter qu'en date de 2023, la collecte des déchets durant la saison estivale s'effectue 6 jours par semaine tôt en matinée (6 h) et 5 jours par semaine durant la saison hivernale. Le choix de cet horaire vise à minimiser les perturbations liées au camionnage sur la piste multifonctionnelle, garantissant ainsi la sécurité des usagers tout au long de la journée.

5.2.2. Gestion des animaux domestiques

Parcs Canada voit à ce que le Canal-de-Lachine demeure un endroit sécuritaire pour tous les usagers et dans cette optique, souhaite mettre l'accent sur l'importance de toujours garder son chien en laisse, et ce, conformément au Règlement sur les canaux historiques. En effet, même les chiens les mieux dressés peuvent parfois réagir de manière imprévisible face à des stimuli extérieurs, ce qui peut causer des réactions de peur, d'agressivité ou d'excitation, mettant en danger leur propre sécurité et celle d'autrui. Qui plus est, les propriétaires de chiens doivent toujours être en mesure de ramasser les déjections de leurs animaux afin de maintenir la propreté des espaces publics. Sans laisse, il peut être plus difficile de surveiller et de nettoyer efficacement après son chien. Finalement, certains passants et employés de Parcs Canada peuvent se sentir inquiets en présence de chiens non tenus en laisse, ce qui peut entraîner des tensions et des problématiques évitables.





5.2.3. Partage de la piste

Ouverte en 1977, la piste multifonctionnelle du canal de Lachine est l'une des plus anciennes pistes de cette catégorie dans la région de Montréal et certainement l'un des plus beaux circuits urbains de l'est du Canada. Son implantation au sein d'un lieu historique national en plein cœur de la métropole lui confère d'ailleurs un caractère unique. Chaque année, des milliers de cyclistes, patineurs à roues alignées, marcheurs et coureurs se partagent cette piste. Sur la majorité de son tracé de 14,5 km, cette voie asphaltée est aussi doublée d'un sentier en poussière de pierre.

Il est important de soulever que l'accroissement de la densité de population riveraine au canal de Lachine, ayant engendré la hausse de l'achalandage de la piste, entraîne de multiples conflits d'usage. À cet effet, Parcs Canada préconise une approche misant sur la responsabilisation et la sensibilisation des usagers. Tel que présenté à la section 5.1, l'Agence inspecte régulièrement la piste afin de s'assurer que la signalisation y est claire et que les usagers respectent la réglementation en vigueur. Une brigade de patrouilleurs circule quotidiennement sur la piste afin d'effectuer des interventions en cas de conduite inadéquate, et ce, en plus de tenir des activités de sensibilisation quant au partage de la piste. Cette brigade promeut l'adoption de comportements responsables, courtois et prudents, tels que rester attentif, respecter la limite de vitesse de 20 km/h, rouler à la file indienne lorsqu'on se déplace en groupe, céder le passage aux autres usagers, signaler sa présence et ses intentions en utilisant la signalisation manuelle, la clochette ou tout autre moyen amical, circuler à droite de la chaussée, éviter de zigzaguer, et respecter la signalisation et les corridors de circulation. Tout cela afin d'assurer une visite agréable et sécuritaire à l'ensemble des usagers.

De plus, il est à savoir qu'en 2016, Parcs Canada a harmonisé la réglementation en vigueur sur la piste multifonctionnelle du canal avec celle des pistes cyclables du réseau montréalais. Dans cette optique, il est important de souligner que certains moyens de transport sont interdits en raison des risques sécurités que cela occasionne pour les usagers.



5.3. Nouveaux défis et responsabilités engendrés par les constructions riveraines

5.3.1. Gestion des chantiers

Le redéveloppement du quartier Griffintown s'accompagne de nombreux chantiers de construction opérés aux abords de la propriété fédérale administrée par Parcs Canada. Bien que ce dynamisme urbain soit un aspect positif de cette transformation, il est important de souligner que ces opérations créent une pression additionnelle sur notre personnel afin d'analyser les nombreuses demandes. Pour chaque projet, notre équipe doit évaluer l'envergure des impacts et des problématiques potentiels pour le lieu historique national, monitorer les risques et répondre rapidement et adéquatement aux urgences/dangers qui peuvent survenir. En outre, ces chantiers exercent un impact direct sur la qualité des interfaces publics et privés, sur le paysage culturel du Canal-de-Lachine ainsi que sur l'expérience des visiteurs. La pollution sonore et visuelle résultant des activités de construction peut affecter la quiétude et l'expérience des usagers du lieu historique national.

Afin de gérer efficacement les défis occasionnés par ces zones de travaux riveraines, Parcs Canada partage l'importance d'être inclus dès le début du processus pour assurer que les exigences et les contraintes requises par la gestion d'un lieu historique national soient prises en compte. Une collaboration proactive entre les intervenants est la clé pour assurer le bon déroulement des nombreux projets qui bordent le Canal-de-Lachine.

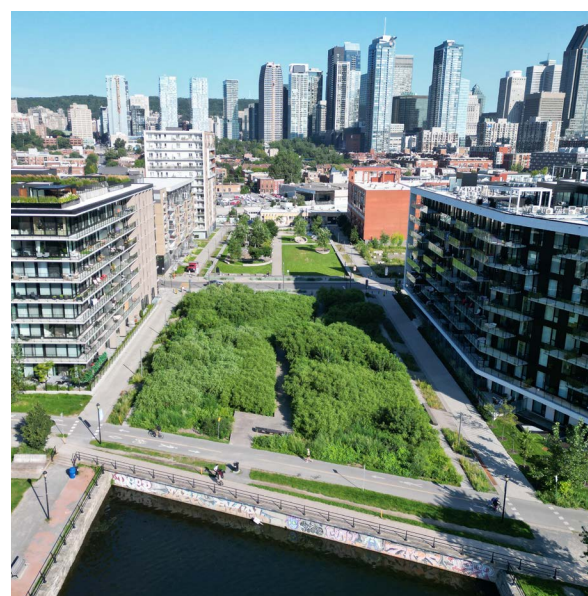
De ce fait, cela nous permettrait de mieux informer la Ville de Montréal, les promoteurs et les entrepreneurs en construction quant aux mesures de sécurité à adopter sur les propriétés voisines d'un lieu historique national, notamment en ce qui concerne la présence potentielle de vestiges archéologiques, des risques d'infiltration d'eau et d'inondation. Cela permettrait aussi de minimiser efficacement les perturbations opérationnelles et les risques de dangers pour les usagers du site.

Par ailleurs, il est à noter que la circulation de véhicules lourds n'est pas sans risque pour les berges du canal. En effet, la piste multifonctionnelle du canal de Lachine n'a pas été conçue pour supporter un roulement continu de forte portance. Cela occasionne des effets de vieillissement prématurés; un élément qui n'a pas été anticipé dans la gestion du cycle de vie des biens. En terminant, il est impératif de souligner l'importance de la remise en état du site une fois les chantiers achevés. Cette étape est fondamentale afin de rétablir l'intégrité et l'esthétique du Canal-de-Lachine et poursuivre nos collaborations positives.

5.3.2. Autonomie des édifices

Hormis la gestion des chantiers, Parcs Canada souhaite également sensibiliser les parties prenantes quant aux enjeux rattachés à l'implantation et au gabarit des nouvelles constructions en bordure du canal de Lachine. En effet, il est important de mentionner que l'implantation de nouvelles constructions, souvent sans marge de recul par rapport au lieu historique national, affecte le caractère public, la gestion et l'entretien du lieu. À cet effet, Parcs Canada tient à réitérer son intérêt à collaborer avec la Ville de Montréal à la mise en place et au respect d'un dégagement minimal par rapport à la limite de propriété du lieu et ce, d'une part, afin d'assurer le maintien du caractère public du site et la pleine autonomie des bâtiments qui se développent aux abords. Par souci de protection du lieu historique national, cette distance minimale, d'au moins quatre mètres (4 m), devrait faire partie intégrante des règlements de zonage des arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie. À titre d'exemple, pour le lieu historique national du Canal-Rideau situé en Ontario, une zone tampon de trente mètres (30 m) adjacente aux limites du canal est respectée par les municipalités traversées le long du tracé de 200 kilomètres.

Dans le contexte du redéveloppement du quartier Griffintown, Parcs Canada souhaite souligner l'importance de maintenir des accès opérationnels cohérents et des liens publics formels dans l'intérêt du Canal-de-Lachine et de ses visiteurs.





D'ailleurs, la création de nouveaux liens publics avec le canal de Lachine devrait faire l'objet d'une réflexion soutenue et concertée, et ce, dans un exercice de planification globale. Les priorités de Parcs Canada demeurent toujours la protection et la mise en valeur des ressources culturelles et naturelles qui appartiennent à tous, et ce, au bénéfice des générations futures. Pour maintenir la valeur ajoutée pour l'ensemble des projets de développement urbain, Parcs Canada considère que ces principes sont gages de succès.

5.3.3. Respect du paysage urbain historique

Depuis le tournant des années 2000, le quartier Griffintown connaît une transformation significative de son cadre bâti. Cette évolution est marquée par une série d'initiatives visant à revitaliser et à repenser cet ancien secteur industriel et ouvrier. Cependant, il est essentiel de noter que la préservation de l'esprit du lieu de ce secteur qui englobe l'identité culturelle, historique et émotionnelle d'un lieu ainsi que les valeurs et les récits intangibles qui confèrent une profondeur à un espace, engendre des débats nuancés. En effet, cette urbanisation rapide et cette densité de construction excessive a mené, entre autres choses, à l'uniformisation et la monotonie du cadre bâti. À cet effet, Parcs Canada souhaite rappeler que la préservation de l'esprit du lieu implique une réflexion consciencieuse quant à la physionomie des nouvelles constructions et au dialogue qu'entretient le cadre bâti avec les espaces publics³. Cela contribue favorablement à l'authenticité de l'ambiance du quartier ainsi qu'à la préservation de son identité culturelle.

À l'aube des prochaines étapes de développement du quartier Griffintown, Parcs Canada aimerait souligner qu'il serait judicieux d'accorder une attention accrue à l'intégration de l'esprit du lieu dans les futurs projets, et ce, tout en répondant aux besoins modernes de la population. Cette démarche

3 Ces recommandations sont inspirées des écrits de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique. Pour plus d'information, visitez le <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/recommendation-historic-urban-landscape-including-glossary-definitions>



pourrait impliquer une collaboration rapprochée entre les acteurs du milieu et les spécialistes fonctionnels de l'équipe de Parcs Canada (conseillers en planification urbaine, historiens, archéologues, architectes en patrimoine bâti, etc.). À cet effet, des paramètres d'aménagement portant sur la matérialité, les couleurs et l'architecture des nouvelles constructions ainsi que des principes et lignes directrices pour la conservation et l'intégration et l'évocation de ressources patrimoniales ont été développés par Parcs Canada. Ces fiches sont disponibles pour lecture en annexe à ce mémoire.

5.4. Réflexion sur la plus-value et les retombées économiques

La présence du canal de Lachine, récemment restauré et réouvert à la navigation, constitue une plus-value inestimable pour les quartiers limitrophes ainsi que la ville de Montréal dans son ensemble. Il est toutefois important pour Parcs Canada de démontrer que cette valeur ajoutée crée une pression très importante sur ses ressources budgétaires. En effet, sur le plan économique, le redéveloppement intensif des secteurs riverains représente « une augmentation de la somme des valeurs foncières de 115 millions de dollars par rapport à ce que l'on aurait observé en l'absence de réaménagement du canal⁴ ». Il est à savoir que cette hausse de la valeur foncière n'est pas sans impacter la gestion du Canal-de-Lachine, car cela a pour effet d'accroître significativement le montant de l'aide financière que Parcs Canada verse à la Ville de Montréal, à titre d'autorité taxatrice locale, via le Programme des paiements versés en remplacement d'impôts⁵. Ces paiements sont calculés en fonction des valeurs et des taux qui s'appliqueraient au bien immobilier fédéral s'il était imposable. Parallèlement à ce montant s'ajoute une augmentation notoire des divers frais associés à la densification des quartiers riverains et à la hausse de la fréquentation du site, tels que la gestion des déchets en évolution constante, le nettoyage des actes de vandalisme, la mise en place de campagne de civisme et autres nécessités opérationnelles.

4 Behrens, K., Mayneris, F. et Seror, M. (2023). *Répercussions socio-démographiques et retombées fiscales de la mise en valeur du Canal de Lachine*. Rapport préliminaire préparé pour Parcs Canada (accord de contribution GC-1594).p.31

5 Cela représente une augmentation de 48% par rapport au montant que Parcs Canada versait en 2011. Ces données ont été fournies par Services publics et Approvisionnement Canada.



En addition à ces dépenses imprévues s’ajoutent aussi des frais récurrents d’évaluation, d’entretien et de réfection d’infrastructures dont la présence et l’usage sont davantage bénéfiques à la Ville de Montréal qu’au mandat de Parcs Canada. En effet, les ponts et les passerelles qui relient les rives du canal sont essentiels à la mobilité des résidents, au développement et au dynamisme des quartiers riverains du Canal-de-Lachine. Ces infrastructures représentent des avantages multiples pour la Ville, mais n’apportent pas de bénéfices tangibles ou directes aux activités de Parcs Canada et requièrent des investissements considérables. Bref, cette situation soulève la question de la viabilité financière de cette initiative à long terme et démontre le besoin d’amorcer un dialogue avec les instances municipales.

En somme, la totalité de ces dépenses annuelles constituent un défi que Parcs Canada doit surmonter tout en maintenant son rôle de gardien du Canal-de-Lachine et son engagement envers les Canadiens et Canadiennes. Effectivement, il est important de souligner que Parcs Canada ne dispose d’aucun dispositif pour capter les avantages économiques de la plus-value que son projet de revitalisation du canal de Lachine a généré et cherche activement des solutions qui permettront d’équilibrer ces charges financières. De même, soulignons que l’accès au lieu historique national du Canal-de-Lachine est entièrement gratuit⁶ et que les utilisateurs des berges ne sont pas tarifés, et ce, en raison du fait que ce site est intimement imbriqué dans le tissu urbain de la Ville de Montréal.

À la lumière de cette problématique, Parcs Canada se démontre disponible à collaborer avec les acteurs concernés afin de trouver des moyens mutuellement avantageux pour résoudre ce déséquilibre d’ordre financier et opérationnel. À cet effet, il serait pertinent d’explorer des mécanismes de partage des responsabilités afin de soutenir le développement de la Ville tout en garantissant l’optimisation et la mise en valeur du Canal-de-Lachine. En parallèle, des opportunités commerciales sont aussi envisagées afin de générer un revenu qui permette de combler cette précarité. À terme, nous souhaitons pouvoir investir durablement dans l’amélioration de notre offre de service et dans la bonification des aménagements du Canal-de-Lachine, et ce, pour l’intérêt de la collectivité.

6 Seuls l’éclusage, l’amarrage, les vignettes de saison, les aires de stationnement et certains événements spéciaux sont tarifés. Pour de plus amples informations, visitez le <https://parcs.canada.ca/lhn-nhs/qc/canallachine/visit/tarifs-fees>

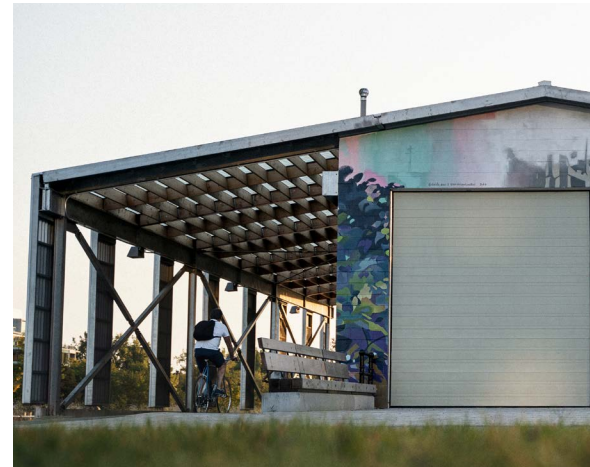


5.5. Maintien de l'offre événementielle et commerciale

L'un des mandats de Parcs Canada consiste à favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance des sites que nous protégeons, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. De plus, nous nous engageons à faire découvrir la beauté et la richesse de nos sites et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada. Dans ce contexte, Parcs Canada met sur pied une programmation annuelle dans le but d'animer le Canal-de-Lachine. Cette section vise à informer l'arrondissement du Sud-Ouest et les résidents du quartier Griffintown quant aux espaces qui sont dédiés à ces fins aux abords du canal de Lachine. En effet, ceux-ci accueillent présentement des événements sur une base annuelle et pourraient se voir implanter des commerçants à baux éventuellement. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la programmation événementielle du Canal-de-Lachine via le site web de Parcs Canada.

5.5.1. Le lien nord

En 2020, Parcs Canada procède au réaménagement d'une friche industrielle vouée à l'entreposage dans le but de bonifier son offre de service et d'améliorer l'expérience des visiteurs. Ce projet, communément appelé « lien nord », comprend l'ajout





d'un nouveau tronçon de piste multifonctionnelle d'une longueur d'un (1) km, la transformation d'un ancien garage⁷ en bâtiment de service (Hangar 1825) et l'aménagement de deux nouvelles places publiques⁸. Plus concrètement, ce nouvel aménagement permet de relier physiquement deux destinations particulièrement appréciées du public, soit l'écluse Saint-Gabriel (rue des Seigneurs) et le pôle Atwater (avenue Atwater).

En concomitance avec la stratégie n°2 du plan directeur⁹, ce nouveau secteur est planifié et réfléchi dans le but d'être utilisé à des fins de rassemblement. Plus précisément, la Place des Ouvriers est dotée d'une surface gazonnée d'une superficie de plus de 7 000m², de mobilier urbain accessible universellement et d'un chemin de service utile à la livraison, à l'installation d'équipements, au stockage temporaire et à la collecte de déchets. Il est à noter que cette place publique est utilisée depuis son inauguration tant pour les activités signature de Parcs Canada que pour les événements tenus par ses partenaires du milieu. Cette programmation événementielle s'étale sur quatre saisons et permet de rejoindre un public diversifié, c'est-à-dire tant les résidents locaux que les visiteurs. Parmi les activités tenues par Parcs Canada figurent notamment l'initiation à la pêche urbaine, au camping, aux sports de pagaie et au plein air d'hiver. Depuis 2020, ce programme d'initiation a permis à plusieurs dizaines de milliers de personnes d'apprendre les rudiments de plusieurs loisirs emblématiques du Canada. En ce qui a trait aux activités et événements tenus par nos partenaires du milieu, notons des projections cinématographiques, des festivals de danse, des ginguettes, de l'animation de type cardio plein air, des activités de Team Building et plus encore.

7 Le garage Lapalme est un ancien bâtiment industriel construit dans les années 1960. Bien qu'il ne revête aucune caractéristique patrimoniale, celui-ci est tout de même conservé afin d'en faire un bâtiment de service qui contient une aire d'entreposage ainsi qu'un bloc sanitaire.

8 Place de l'ancien chantier naval à l'ouest du Hangar 1825 et Place des Ouvriers à l'est de celui-ci.

9 « Une expérience de visite renouvelée »



Considérant le développement imminent des lots riverains à ce site nouvellement aménagé, Parcs Canada a entamé une réflexion quant à la gestion de l'interface public et privé dans ce secteur. En effet, cette situation constitue une excellente occasion d'instaurer des pratiques exemplaires en matière de voisinage en présence d'une zone événementielle. Dans ce contexte, il est envisagé d'ajouter un écran végétal ou une cloison indéterminée dans le secteur, et ce, afin de mieux délimiter les usages et d'assurer une meilleure gestion des interfaces. Selon les besoins, une zone a été préalablement identifiée pour l'aménagement d'un accès public à la Place des Ouvriers, tel qu'illustré à la page suivante. Il est à souligner que ces considérations s'appuient sur les éléments de réflexion listés ci-après :

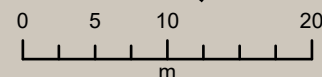
- Gérer stratégiquement les points d'accès sur le site;
- Faciliter la gestion des accès payant aux événements tenus dans la zone prévue à cet effet;
- Limiter l'effet de privatisation des espaces publics administrés par Parcs Canada causé par la présence d'habitation implantées vis-à-vis de ceux-ci;
- Faciliter la cohabitation entre les usages résidentiels et événementiels à cet endroit;
- Assurer la pleine autonomie des nouvelles constructions résidentielles aux abords du lien nord (éviter que la machinerie circule sur la propriété publique pendant les travaux de construction et lors des opérations de maintenance, tel que le lavage de vitre);
- Diminuer, dans la mesure du possible, les impacts visuels et sonores causés par la construction des projets résidentiels sur les activités événementielles tenues au lien nord;
- Diminuer l'impact visuel et sonore des événements de Parcs Canada auprès des nouveaux résidents du quartier.

Les autres sites destinés à accueillir des événements spéciaux ou des commerçants dans le secteur à l'étude sont la place des Bassins, les quais à farine et le bassin Peel.



CARTE 2

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANAL-DE-LACHINE
Interface et accès au site du canal de Lachine



- Limite de propriété Parcs Canada
- Arbre / Arbustes
- Possibilité d'accès au site de Parcs Canada

Sources:

- (c) CMM Orthophotographie 2022
- (c) INFOLOT Cadastre 2022

Conception:

Service géomatique et planification urbaine
Unité des voies navigables au Québec
2023-08-17

5.6. La gestion des ressources culturelles

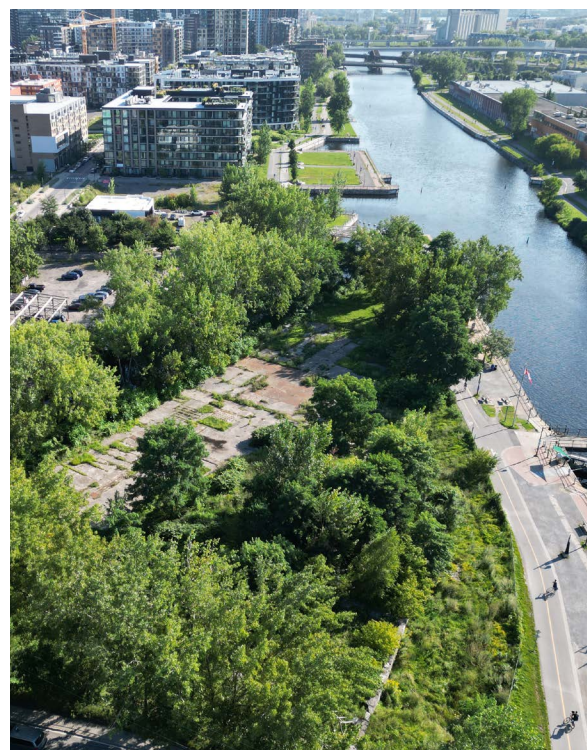
5.6.1. Pont CN du Port

Facilement reconnaissable à son imposante structure en acier corrodé, le pont CN du Port est un véritable emblème du canal de Lachine. Situé entre le pont Wellington et le nouveau pont du Réseau Express métropolitain (REM), il s'agit du seul vestige de pont ferroviaire pivotant au sein du lieu historique national du Canal-de-Lachine. Celui-ci témoigne de la convergence des réseaux de transport maritime, ferroviaire et terrestre qui prévalaient au tournant du XX^e siècle dans ce secteur industriel de Montréal. Il est à noter que son opérationnalisation a pris fin dans les années 1960 et qu'il a été laissé dans cet axe afin de permettre la navigation des embarcations de plaisance sur la voie navigable. Le système de pivot ainsi que la cabine de pilotage sont toujours en place. Il est important de savoir que la mise en valeur éventuelle de cette ressource culturelle nécessiterait une approche et des efforts concertés, car bien que cette structure soit sous la responsabilité de Parcs Canada, la base sur laquelle elle repose est la propriété de la Caisse de dépôt et de placements Québec infrastructure (CDPQi).



5.6.2. Parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs

Situé à un jet de pierre de l'écluse Saint-Gabriel, le parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs est un lieu riche en histoire qui constitue un énorme potentiel de mise en valeur. Dans le contexte du redéveloppement du quartier Griffintown et du potentiel réaménagement de cet espace public, Parcs Canada souhaite réitérer son intérêt à partager ses connaissances et son expertise dans les domaines qui s'y rattachent. Il est important de souligner que l'histoire de ce site est intimement liée à celle du canal de Lachine et que l'éventuelle accessibilité de ce parc – présentement clôturé – constituerait une bonification remarquable du paysage culturel dans ce secteur. Dans cette optique, Parcs Canada se montre disponible afin de réfléchir à l'aménagement de l'interface entre le Canal-de-Lachine et le parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs.





6. Conclusion

En conclusion, Parcs Canada est fière de constater que les efforts investis dans la revitalisation du lieu historique national du Canal-de-Lachine et la réouverture du canal à la navigation de plaisance ont contribué de façon significative au redéveloppement des quartiers qui bordent le canal de Lachine, spécialement Griffintown. Comme mentionné tout au long du présent mémoire, Parcs Canada accueille avec enthousiasme la densification des milieux de vie limitrophes à la propriété publique fédérale mais souhaite mettre de l'avant le fait que cette nouvelle réalité représente de nombreux défis de gestion ainsi qu'une importante pression sur ses ressources financières et opérationnelles. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de réfléchir, de façon concertée, à une stratégie afin que Parcs Canada puisse maintenir durablement son mandat envers le Canal-du-Lachine tout en assurant des services à la hauteur des attentes et des besoins de la population en croissance.

En somme, Parcs Canada souhaite réitérer son intérêt à collaborer avec les partenaires du milieu afin de garantir que les prochaines étapes du développement du quartier de Griffintown soit marquée d'une planification consciencieuse de l'histoire du secteur, de l'esprit du lieu et des contraintes imposées par la présence de l'œuvre de génie que constitue la voie navigable du canal de Lachine. Parcs Canada est optimiste à l'idée d'adopter à nouveau une approche concertée afin d'assurer un développement cohérent et se montre disponible pour partager ses connaissances et son expertise afin de garantir la conception de projets novateurs et respectueux de leur environnement.

PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT

Ponts/passerelles et éléments bâtis (1/2)

MATÉRIALITÉ, COULEUR ET ARCHITECTURE

SECTEUR



CATÉGORIE	DESCRIPTION	COULEUR
Généralité	<ul style="list-style-type: none"> Le choix et l'assemblage des matériaux doivent assurer la durabilité de l'ouvrage. 	Couleurs sobres s'intégrant aux éléments déjà construits
Ponts/passerelles et ouvrages de génie à usage récréatif		
Structure	<ul style="list-style-type: none"> La nature des matériaux doit être compatible avec les ouvrages de génie existants : l'acier et l'aluminium sont à privilégier. Il est souhaitable de maintenir les ponts historiques verts. Le vert ne peut être dominant sur les ouvrages contemporains. 	Noir, gris, vert, rouille Fini mat
Tablier	<ul style="list-style-type: none"> La nature des matériaux doit être compatible avec les ouvrages de génie existants : un pontage de bois installé perpendiculairement à la circulation est à privilégier. 	
Éléments bâtis		
Volumétrie	<ul style="list-style-type: none"> La forme des éléments doit correspondre à celle des éléments environnants déjà présents. Les bâtiments industriels présentent généralement des volumes rectangulaires avec toits plats. Des volumes verticaux dépassant d'un étage avec un changement de traitement dans le jeu de briques et de fenêtres rappellent les tours de services ou les cheminées industrielles. 	
Composition	<ul style="list-style-type: none"> S'inspirer des édifices industriels ou art déco environnants pour la composition des façades, notamment en ce qui concerne les éléments suivants : Composition tripartite comprenant la base, le corps principal et le couronnement. <ul style="list-style-type: none"> Base (ou basilaire) : Généralement composée d'un matériau contrastant avec le reste du revêtement des murs comme de la pierre calcaire ou du béton. Dépendamment de la hauteur de l'ouvrage, celui-ci peut aller de la simple fondation jusqu'à englober les premiers niveaux de l'édifice. Corps principal (du bâtiment) : Comprend les étages situés au centre de l'édifice. Il est composé d'éléments verticaux répétitifs tels que des fenêtres comprises entre des pilastres engagés. Cette composition permet de comprendre la trame structurale de l'édifice et en accentue ainsi le caractère fonctionnel. Couronnement (des édifices industriels) : Généralement très simple avec une ligne de toit minimale. Dans certains cas, une corniche décorative composée d'agencements de briques vient terminer la composition des façades. Les édifices de type art déco n'ont pas de distinction entre les diverses parties du bâtiment. L'accent est mis sur la verticalité. Des avancées verticales partant du sol et dépassant la ligne de toit composent les façades. 	Rouge Gris
Murs	<ul style="list-style-type: none"> La brique rouge étant le matériau dominant dans le secteur, celle-ci doit être privilégiée pour les petits ou grands ouvrages. D'autres matériaux ou couleurs peuvent être intégrés si ceux-ci respectent le caractère du secteur et s'intègrent aux bâtiments voisins. Des éléments secondaires peuvent être intégrés dans les façades (revêtement métallique, béton moulé, pierre calcaire, murs rideaux) pourvu que ceux-ci soit compris entre des travées verticales s'inspirant des bâtiments industriels. 	Rouge Gris

PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT

Ponts/passerelles et éléments bâtis (2/2)

MATÉRIALITÉ, COULEUR ET ARCHITECTURE

SECTEUR



CATÉGORIE	DESCRIPTION	COULEUR
Toiture	<ul style="list-style-type: none"> La ligne de toit devrait être très mince et composée d'éléments d'aluminium. Le revêtement de toiture, qui n'est généralement pas visible, peut être composé d'une membrane asphaltique. Si la toiture est visible du sol, celle-ci devrait être recouverte de tôle. 	Gris Noir
Ouvertures	<ul style="list-style-type: none"> Les ouvertures devraient être répétitives et exemptes d'éléments en saillies tels que des balcons. <p>S'inspirer des éléments avoisinants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ouvertures sont généralement marquées par un contraste d'éléments tels que des allèges et linteaux de pierre ou de béton moulé ou encore d'un jeu de briques contrastant par leurs couleurs ou leurs appareillages. Les ouvertures peuvent être rectangulaires, à arc brisé ou en œils-de-bœuf. 	Gris Couleurs pâles
Portes	<ul style="list-style-type: none"> Les portes principales doivent être marquées par un traitement différent des portes de service. Celles-ci devraient être en retrait de la façade plutôt que protégées par les éléments en saillies tels que les auvents. Généralement intégrées dans la trame répétitive des fenêtres ou encore intégrées dans une tour verticale. 	Gris foncé Noir Vert foncé rouge
Fenestration	<ul style="list-style-type: none"> Les fenêtres font partie intégrante de la trame répétitive. La dimension peut varier en largeur comprise dans la trame. Les fenêtres plus larges sont subdivisées en plus de baies. Les fenêtres sont généralement très hautes. Les matériaux employés sont l'acier ou l'aluminium de couleur foncée. 	Gris foncé Noir Vert foncé Rouge
Ornementation	<ul style="list-style-type: none"> L'ornementation est peu présente sur les édifices au caractère fonctionnel comme les édifices industriels. Lorsque de l'ornementation est intégrée à la composition, celle-ci devrait avoir un aspect utilitaire plutôt qu'uniquement esthétique. Une ornementation sobre et répétitive s'insérant dans la trame et s'inspirant du caractère industriel est à privilégier : béton moulé, pierre sculptée, jeu de briques, éléments ponctuels en acier, cuivre ou acier Corten. Sur les façades aveugles : lettrage d'acier ou peint sur la brique. Boulons, rivets, ancre pour tirant. Poutres d'acier, poutres ajourées. 	

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES

Principes de conservation

SECTEUR



OBJECTIFS

- Assurer le développement du lieu historique en préservant son caractère patrimonial.
- Protéger et mettre en valeur les ressources patrimoniales paysagères, immobilières, de génie et archéologiques liées à l'industrialisation, à l'énergie hydraulique et aux transports.
- Intervenir en accord avec les principes encadrant la conservation dans les lieux patrimoniaux dont la *Politique de gestion des ressources culturelles* et les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

LIGNES DIRECTRICES

Au préalable :

- Comprendre les interventions liées à l'occupation antérieure et comprendre comment elles contribuent à la valeur patrimoniale.*
 - Comprendre l'utilisation existante du sol ou toutes évolutions connexes.
 - Évaluer l'état général des éléments patrimoniaux marquant l'utilisation du sol antérieure et existante.
- * Se référer à la documentation disponible auprès de l'Agence Parcs Canada.

Action à prendre :

- Déterminer l'intervention qui sera appliquée dans le but de protéger les ressources patrimoniales. Plusieurs approches de conservation sont envisageables. Elles s'articulent autour de trois axes d'intervention : préservation, restauration ou réhabilitation.

Préservation :

Protéger, entretenir ou stabiliser les ressources patrimoniales afin de retarder leur détérioration.

Restauration :

Révéler ou représenter le plus fidèlement possible une ressource patrimoniale ou l'une de ses composantes.

Réhabilitation :

Permettre un usage continu ou contemporain compatible avec un lieu patrimonial. Agir avec discernement en maintenant l'état, la fonctionnalité ou l'intégrité par des réparations, des modifications ou des ajouts compatibles.

Se référer aux fiches complémentaires :

- AJOUTER UN NOUVEL ÉQUIPEMENT RESPECTANT LES RESSOURCES PATRIMONIALES
- INTÉGRER OU ÉVOQUER LES RESSOURCES PATRIMONIALES



Les murs des bassins latéraux ont été restaurés.



Le mécanisme d'éclusage et l'utilisation du sol adjacent ont été réhabilités.

RÉFÉRENCES

- Parcs Canada, *Énoncé d'intégrité commémorative, Lieu historique national du Canal-de-Lachine*, Québec, janvier 1997, document inédit, 52 pages et annexes.
- Parcs Canada, *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, Lieux patrimoniaux du Canada, 2^e édition, Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2010, 288 p.

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES

Intégrer ou évoquer les ressources patrimoniales

SECTEUR



OBJECTIFS

- Mettre en valeur une ressource patrimoniale sans pour autant lui redonner sa fonction d'origine.
- Favoriser la compréhension de l'occupation historique du lieu.

GÉNÉRALITÉ

- Appliquer les énoncés tels que définis à la fiche **PRINCIPES DE CONSERVATION**.

PRINCIPES

- Le site évolue en fonction des valeurs et des besoins de la société. Le défi est de s'assurer que les interventions proposées incluent et respectent les ressources patrimoniales.
- Certaines stratégies de mise en valeur d'une ressource peuvent être appliquées :

Intégration

Conserver et restaurer certaines composantes patrimoniales dans un aménagement répondant à de nouvelles fonctions.

Évocation

Reproduire partiellement une ressource patrimoniale afin de rendre compréhensible son rôle ou son utilisation historique dans un aménagement répondant à de nouvelles fonctions.

Interprétation

Fournir au public des outils d'interprétation pour l'aider à comprendre ou à décoder les ressources patrimoniales.



Les vestiges du mécanisme de tournage de pont à l'écluse 5 sont intégrés à l'espace.



Le canal de 1825 à l'écluse 5 est souligné par une dépression et un alignement d'arbres.



L'organisation spatiale projetée au Bassin du Nouveau Havre évoque la présence des anciens bassins de transbordement qui occupaient le canal.

RÉFÉRENCES

- Parcs Canada, *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, Lieux patrimoniaux du Canada, 2^e édition, Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2010, 288 p.

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES

Ajout d'un nouvel équipement respectant les ressources patrimoniales

SECTEUR



OBJECTIF

- Lorsqu'un nouvel usage le requiert, concevoir un équipement compatible avec l'utilisation existante du sol et la conservation des ressources patrimoniales.

GÉNÉRALITÉS

- Appliquer les lignes directrices telles que présentées à la fiche **PRINCIPES DE CONSERVATION**.

PRINCIPES

- Concevoir un équipement qui n'altère pas les ressources patrimoniales et qui, de plus, n'endommage pas et ne détruit pas les ressources patrimoniales :
 - Privilégier un site présentant une faible valeur patrimoniale ou qui a déjà été altéré par une occupation antérieure.
 - S'assurer que les liens physiques ou visuels demeurent compatibles avec les ressources déjà perceptibles.
 - S'assurer que le relief du lieu soit compatible avec les ressources présentes.
 - L'architecture ou le design proposé doit être compatible avec le vocabulaire historique du lieu sans toutefois être interprété comme étant une copie ou un pastiche d'un élément disparu.
 - L'ajout proposé doit respecter les codes, les normes et les critères de design en vigueur.
 - L'ajout proposé doit permettre l'accessibilité universelle.
 - L'ajout proposé doit être en harmonie avec les critères de matérialité et de couleur définis. Se référer à la fiche **MATÉRIALITÉ, COULEUR ET ARCHITECTURE**.

CRITÈRES D'INTÉGRATION

- Les ajouts proposés ont une signature contemporaine et mettent en avant-plan les principes conceptuels de l'architecture industrielle, c'est-à-dire en respectant les formes, l'échelle et le rythme du milieu avec lequel ils doivent interagir et s'intégrer.
- Les ajouts doivent être fonctionnels et résulter, dans leur approche, d'une construction et d'un design épurés.

VOCABULAIRE DES ÉLÉMENTS BÂTIS

- Volume de masse avec présence d'un basilaire
- Répétition recherchée au niveau de la fenestration ponctuant la verticalité
- Toiture plane avec une faible épaisseur de la ligne de toit
- Saillie fonctionnelle possible, toutefois sans répétition
- Éléments rappelant le langage du génie industriel peuvent être employés.



La logette de l'écluse St-Gabriel exprime le vocabulaire recherché.



Le pont Monk privilégie une architecture moderne d'inspiration industrielle.

RÉFÉRENCES

- Parcs Canada, *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, Lieux patrimoniaux du Canada, 2^e édition, Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2010, 288 p.